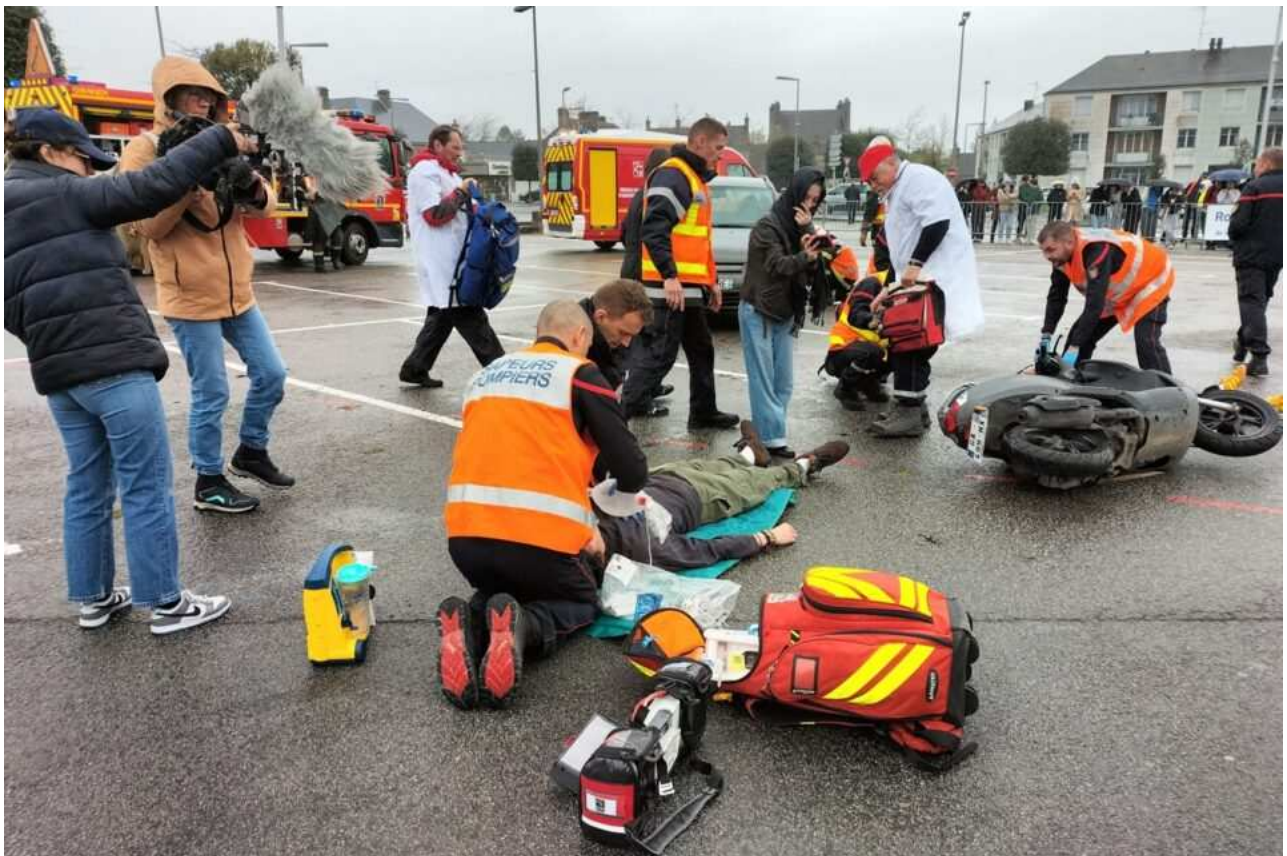


[https://actu.fr/normandie/valognes\\_50615/cannabis-alcool-accident-le-scenario-catastroph...](https://actu.fr/normandie/valognes_50615/cannabis-alcool-accident-le-scenario-catastroph...)

🕒 6 min read

## Cannabis, alcool, accident : le scénario catastrophe des pompiers devant des lycéens à Valognes

Le Rotary club de Valognes (Manche) a organisé, le lundi 15 avril 2024 sur la place du Château, une sensibilisation aux accidents de la route liés à l'alcool et aux stupéfiants.



Selon le scénario établi par les pompiers, les lycéens ont vu une tentative de réanimation du blessé inconscient, sur la place du Château. ©Catherine CHAUMET

Par [Rédaction La Presse de la Manche](#) Publié le 18 Avr 24 à 18:31

Organisée par le Rotary club de Valognes (Manche), une **sensibilisation aux accidents de la route** causés par une **consommation excessive d'alcool** et de **stupéfiants** se tenait le **lundi 15 avril 2024** sur la **place du Château**. Elle a été suivie par une **simulation de procès pénal** en salle, devant une centaine de **lycéens** des classes de terminale du **lycée Cornat**.

Toutes ces **actions pédagogiques** ont été réalisées par de **vrais professionnels**, en activité ou à la retraite. Seuls les protagonistes de l'accident étaient des lycéens, très bons acteurs en la circonstance. Tout était très bien organisé, malgré une **météo pluvieuse** et **venteuse**.

## Un scénario d'accident mis au point par les pompiers

Cet exercice grandeur nature avait pour objectif de faire comprendre les **dangers** de la conduite sous l'emprise d'alcool ou stupéfiants. Déjà organisé par d'autres clubs Rotary, notamment à Nantes (Loire-Atlantique) en **2023**, le scénario est maintenant bien rodé : il s'agit d'un accident entre une voiture, non assurée, conduite par un jeune de 20 ans, étudiant sans ressources, alcoolisé, positif au cannabis et qui n'a pas respecté un « stop ».

En face, deux jeunes sur un scooter, qui portent un casque et qui respectent les **limitations de vitesse**, négatifs à l'alcoolémie.

Le scénario a été mis au point par le **lieutenant des pompiers** de Valognes, Boris Dorey. Après l'appel du 18 par un passant qui promenait son chien, une équipe de trois pompiers arrivent, tandis que la **gendarmerie** est prévenue par un Centre de traitement de l'alerte (CTA). Un quatrième pompier vient aider son camarade à faire de la **réanimation** du conducteur du scooter inanimé. Les deux autres pompiers s'occupent de la **désincarcération**. Le CTA envoie un **médecin** sur les lieux.

Durant ce temps, la gendarmerie et la **police municipale** arrivent et commencent leur travail. Puis le médecin déclare la **victime**, passager du scooter, décédée. La gendarmerie fait son **enquête** et les examens décèlent un taux d'alcool d'1g/l, et une positivité au cannabis.

Il faut savoir qu'un procès ne pourra avoir lieu tant que l'enquête n'est pas bouclée et que toutes les parties aient pris connaissance du dossier.

Vidéos : en ce moment sur Actu

## Un procès avec magistrats et avocats

Présent lors de l'exercice, le **maire** Jacques Coquelin a expliqué aux lycéens que son rôle est de prévenir la **famille** lorsqu'il y a un décès sur la voie publique, accompagné d'un gendarme. Cela fait partie des tâches les plus douloureuses qu'il a été amené à faire, sept ou huit fois depuis son premier mandat.

La **cour du tribunal** pénal a été reconstituée dans la salle du Château, avec un juge et ses deux assesseurs, un greffier, les **avocats** des familles de la partie civile, et celui de la **défense**, le greffier, et bien sûr le **prévenu**. Les avocats Ingrid Desrues, Delphien Quilbé et Justine Hairon, du barreau de Cherbourg, y ont participé tout comme le **procureur** de la République Pierre-Yves Marot. L'adjutant-chef de la gendarmerie de Valognes a présenté le rapport d'enquête devant la cour.



Les lycéens ont assisté au procès pénal dans des conditions réelles. ©Catherine  
CHAUMET

Le procès très didactique s'est déroulé dans l'ordre des interventions dans ce genre de procédure : présentation du prévenu, rapport des gendarmes, plaidoirie de l'avocat des familles, réquisition du procureur, plaidoirie de l'avocat de la défense.

Puis après avoir laissé une dernière fois la parole au prévenu, le juge et ses assesseurs se sont symboliquement retirés pour délibérer pour ensuite revenir annoncer la **condamnation**.

Le plus important dans ce genre d'exercice pédagogique, ont été les explications données par le juge sur les notions juridiques : partie civile, le prix de la douleur, le fonds de garantie des victimes, différence entre prévenu et accusé, rôle du procureur de la République, juges du siège, magistrats debout, etc.

Ce n'était pas tant le verdict qui avait de l'importance que les explications rappelées par l'adjudant-chef de la gendarmerie comme, par exemple, le taux d'alcool autorisé, le rôle des stupéfiants, le danger des boissons énergisantes qui ne donnent pas l'impression d'être ivre comme le Red Bull si la consommation est trop importante.

**De notre correspondante Catherine CHAUMET**

*Suivez toute l'actualité de vos villes et médias favoris en vous inscrivant à [Mon Actu](#).*

Generated with Reader Mode